



**15^e Conférence
de la
Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique**

Maputo (Mozambique), 18-21 février 2003

- Recommandation n° 1 : L'importance de l'identification du bétail et de la gestion des mouvements d'animaux pour la prophylaxie des maladies animales et la facilitation des échanges
- Recommandation n° 2 : Le rôle du contrôle des maladies animales dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire en Afrique
- Recommandation n° 3 : Appui aux programmes de l'Union africaine en matière de lutte contre les maladies animales
- Recommandation n° 4 : Le rôle de l'élevage dans le cadre des objectifs du NEPAD

L'importance de l'identification du bétail et de la gestion des mouvements d'animaux pour la prophylaxie des maladies animales et la facilitation des échanges

CONSIDÉRANT QUE

L'identification du bétail et le contrôle efficace des mouvements d'animaux constituent des volets importants des programmes de prophylaxie des maladies animales et sont par ailleurs nécessaires pour soutenir les échanges internationaux de bétail et de produits d'origine animale,

La mondialisation et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) suivie par la mise en œuvre de son Accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) ont modifié de façon substantielle le contexte du commerce international de bétail et de produits d'origine animale en vue d'assurer la sécurité des aliments et de réduire le risque de propagation des maladies animales ; les pays importateurs exigent des preuves en matière de contrôle efficace des maladies et de traçabilité des animaux et des produits afin de minimiser le niveau de risque en termes de santé animale et de santé publique,

Dans plusieurs pays d'Afrique, de nombreuses maladies des listes A et B restent endémiques et les services vétérinaires souffrent d'un manque de ressources les empêchant de mettre en œuvre des programmes de santé animale efficaces, ce qui représente un enjeu important en matière de contrôle des maladies et un obstacle majeur pour l'accès de leur bétail et autres produits d'origine animale aux marchés internationaux,

Il existe une variation importante entre régions et sous-régions africaines qui implique une approche régionale des problèmes devant faire l'objet d'actions spécifiques ; ceci permettra une évaluation plus détaillée de toutes les questions y compris les besoins et la capacité des systèmes régionaux d'élevage et le potentiel de l'application des normes de l'OIE notamment le zonage, la régionalisation et le principe d'équivalence ; l'approche à suivre devait être de définir clairement les objectifs de tout travail futur dans le domaine de la gestion et de l'identification du bétail puis d'utiliser les moyens les plus pratiques et les plus efficaces pour atteindre les objectifs ; la formation de tous les acteurs est essentielle dans ce cadre,

Une politique de coopération harmonisée est nécessaire, la plupart de ces pays comptant de multiples voisins et constatant, à l'intérieur et au-delà de leurs frontières, de nombreux mouvements légaux et illégaux de bétail, dont bon nombre empruntent des routes traditionnelles fort anciennes ; ceci exigera que l'on adopte une approche intégrée, incluant des procédures concertées, une législation, une formation, des mesures incitatives, et, le cas échéant, des sanctions,

Les pays souhaitant bénéficier d'un développement de leurs exportations devront répondre aux spécifications du marché prévoyant notamment des mesures de contrôle des mouvements de bétail et d'identification des animaux et des produits d'origine animale, dont le coût et l'acceptation culturelle peuvent constituer, pour les pays de la région, des obstacles majeurs à l'adoption généralisée de systèmes d'identification ; il est donc nécessaire de développer des méthodes efficaces et pratiques dont la reconnaissance par les autres Pays Membres devra être négociée,

La mise en œuvre de systèmes efficaces d'identification et de contrôle des mouvements de bétail requiert un engagement ferme de tous les acteurs impliqués, ce qui suppose des consultations planifiées et coordonnées et des actions de communication,

LA COMMISSION DE L'OIE POUR L'AFRIQUE
RECOMMANDE QUE

1. Les politiques actuelles d'identification du bétail et de la gestion des mouvements d'animaux soient réexaminées.
2. Les Pays Membres conviennent d'élaborer des normes harmonisées, applicables, et d'un bon rapport coût/efficacité, en matière d'identification du bétail et de gestion des mouvements d'animaux, et des mesures instaurant un juste équilibre entre formation, mesures incitatives, dispositions législatives et sanctions.
3. Les Pays Membres adoptent, s'il y a lieu, des politiques de zonage/régionalisation à des fins de contrôle des maladies et oeuvrent, en collaboration avec leurs voisins, à l'harmonisation des systèmes d'identification du cheptel et de gestion des mouvements de bétail.
4. Les pays contigus et les groupes d'acteurs concernés soient incités à préparer et à mettre en oeuvre des programmes d'identification du bétail et de contrôle des mouvements d'animaux.
5. Des négociations soient engagées avec les pays avec lesquels ils commercent aux fins de l'acceptation de méthodes équivalentes d'identification du bétail, applicables et d'un bon rapport coût/efficacité.
6. L'OIE, l'UA-IBAR et les autres organisations régionales organisent en commun des ateliers pour développer des plans régionaux ou sous-régionaux afin d'améliorer l'identification du bétail et la gestion du mouvement des animaux.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 21 février 2003)

**Le rôle du contrôle des maladies animales dans
les stratégies de réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire en Afrique**

CONSIDÉRANT QUE

La réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire constituent les principales priorités africaines et que l'élevage joue un rôle crucial dans ce cadre,

Les maladies animales constituent aujourd'hui une contrainte majeure au maintien et au développement de l'élevage et une menace grave pour les populations pauvres, les économies nationales et celles des pays voisins ou importateurs,

Les capacités opérationnelles et la répartition des ressources au niveau national et régional sont encore insuffisants pour contrôler efficacement les maladies animales,

L'impact socio-économique des programmes d'appui pour le contrôle des maladies animales, en termes de préservation des biens, de santé publique vétérinaire, d'ouverture sur les marchés formels, d'intensification et de croissance économique, est jugé très important mais insuffisamment quantifié,

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE
RECOMMANDE

1. Que le contrôle des maladies animales listées par l'OIE soit considéré comme un « bien public international » dont la responsabilité est confiée aux Services Vétérinaires Officiels.
2. Que des efforts soient déployés en vue d'informer le public, de sensibiliser et de convaincre les décideurs politiques et d'impliquer tous les acteurs concernés, de quantifier et de hiérarchiser les actions de contrôle des maladies animales et de les intégrer aux cadres stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté.
3. Qu'un appui important, approprié, soutenu et coordonné soit consenti par la communauté internationale dans le domaine du contrôle des maladies animales en Afrique pour une réduction de la pauvreté à travers le maintien du capital existant, l'accès aux marchés et la croissance durable.
4. Que la Déclaration de Doha signée par le Président de la Banque mondiale et les Directeurs généraux de l'OIE, de l'OMC, de la FAO et de l'OMS soit suivie par la mise en œuvre rapide de programmes nationaux et régionaux de renforcement des capacités technique, scientifique et opérationnelle des Services vétérinaires en Afrique.
5. Que les partenaires au développement soient à cet effet encouragés, sous l'impulsion de l'OIE, si possible dans le cadre du programme ALive, à investir dans l'appui aux Services vétérinaires, y compris leurs partenaires privés et la recherche stratégique.
6. L'élaboration d'un plan d'action approprié qui propose des mesures à moyen-terme en matière de définition des politiques, de renforcement institutionnel et organisationnel, de recherche et d'investissements, avec une orientation marquée et argumentée vers la réduction de la pauvreté et l'accès aux marchés régionaux et internationaux.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 21 février 2003)

Appui aux programmes de l'Union africaine en matière de lutte contre les maladies animales

CONSIDÉRANT

Le protocole d'Accord signé le 14 septembre 2001 entre l'Organisation de l'unité africaine/Bureau interafricain des ressources animales (OUA/IBAR) et l'Office international des épizooties (OIE),

L'importance des productions animales et l'utilité des programmes de prévention des maladies animales dans la réduction de la pauvreté, reconnue par le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD),

Le rôle de l'IBAR comme agence technique de l'Union africaine (UA),

La nécessité et l'intérêt pour les pays africains de se conformer aux normes et lignes directrices de l'OIE,

La nécessité d'éradiquer les derniers foyers de peste bovine de l'écosystème somalien,

Le besoin urgent de développer des plans de contrôle des maladies prioritaires,

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE
RECOMMANDE

1. La mise en œuvre rapide de la restructuration de l'UA/IBAR.
2. La préparation par l'équipe IBAR-PACE d'un projet de programme continental qui associe les différentes organisations régionales du continent selon les grandes orientations fixées par le NEPAD.
3. L'extension du programme PACE jusqu'en décembre 2006 selon les recommandations de la Revue à mi-parcours (janvier 2003) et de l'IBAR.
4. Le renforcement des actions des Pays Membres dans leurs mises en conformité progressive avec les normes internationales et lignes directrices de l'OIE.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 21 février 2003)

Le rôle de l'élevage dans le cadre des objectifs du NEPAD

CONSIDÉRANT QUE

L'élevage joue un rôle très important dans le développement socio-économique, notamment celui des zones rurales pauvres, 70% d'entre elles dépendant des productions animales pour leur survie,

Les productions animales contribuent majoritairement au PNB d'un grand nombre de pays africains,

Les Services Vétérinaires contribuent très largement à l'information scientifique nécessaire pour élaborer les mesures sanitaires et zoosanitaires,

Dans un grand nombre de pays africains, les maladies des listes A et B sont endémiques et les actions des Services Vétérinaires sont limitées par l'insuffisance de ressources et de capacités scientifiques pour soutenir la formulation des politiques et l'élaboration des normes,

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE RECOMMANDE QUE

1. Le NEPAD considère la production animale comme un des facteurs prioritaires qui peut contribuer significativement à la réduction de la pauvreté en Afrique.
2. Les Pays Membres donnent mandat à l'OIE, en collaboration avec l'UA/IBAR, pour faire une démarche auprès du Secrétariat du NEPAD afin de mettre en évidence l'importance du contrôle des maladies animales dans le contexte du développement de l'élevage et de la réduction de la pauvreté, et de considérer le programme ALive comme prioritaire.
3. Les Pays Membres font des efforts pour obtenir le soutien nécessaire au renforcement des ressources humaines publiques et à l'amélioration des infrastructures et des capacités internes pour le développement de l'élevage.
4. L'OIE, en collaboration avec les institutions régionales et sous-régionales, exerce son influence en faveur d'un soutien accru au développement de l'élevage dans les domaines technique, matériel et politique.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 21 février 2003)